

FORMULAIRE DE VERSEMENT « SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 »

Comment verser directement votre taxe d'apprentissage à l'UVSQ en 2020

1/ Remplissez le formulaire de versement (à télécharger sur le site <http://www.uvsq.fr/la-taxe-d-apprentissage>)

2/ Effectuez votre versement de Solde de taxe d'apprentissage :

Par chèque : à l'ordre de l'Agence Comptable de l'UVSQ, à nous renvoyer accompagné du formulaire de versement « Solde de la taxe d'apprentissage 2020 » complété par vos soins (voir adresse ci-dessous)

Par virement : IBAN UVSQ : FR76 1007 1780 0000 0010 0399 825 – BIC : TRPUFRP1
En précisant **la référence : TA2020 – Nom de l'entreprise et SIRET**

3/ Retournez-nous le présent formulaire, garantissant un meilleur suivi de votre dossier, à l'adresse :

UVSQ – Agence Comptable

Service Taxe d'Apprentissage

55 avenue de Paris – 78035 VERSAILLES CEDEX

Ou par courriel à : taxe.apprentissage@uvsq.fr

L'UVSQ vous adressera par courrier votre reçu libératoire dans les meilleurs délais.

Votre entreprise :

NOM :

ADRESSE :

CP : VILLE :

N° DE SIRET :

NOM & PRENOM CONTACT TAXE D'APPRENTISSAGE :

FONCTION CONTACT :

TELEPHONE DU CONTACT : COURRIER DU CONTACT :

CODES UAI :	COMPOSANTE(S) OU DIPLÔME(S) BENEFICIAIRE(S) <i>(précision recommandée)</i>	MONTANT(S) affecté(s)
UVSQ : 0781944P UPSACLAY/UVSQ : 0912330N		

L'UVSQ, ses enseignants et ses étudiants vous remercient pour votre soutien.